

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission « Vie Associative »
du Pays Carcassonnais
du 15 juin 2006 à la Chambre des métiers à Carcassonne**

1. Déroulement de la réunion

- **18h15 - 18h45** : Jean-Claude Pérez, président du Pays Carcassonnais présente ce qu'est un Pays et comment fonctionne le *Pays Carcassonnais*
- **18h45 – 19h30** : Regard sur les secteurs d'activité des associations :
 - activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire
 - santé, handicap, précarité
 - aide à la personne, insertion, formation
- **19h30 – 20h15** : mise en commun, débat et vote en plénière
- **20h15 – 20h30** : esquisse de l'Horizon
suivi d'un apéritif dînatoire

2. Jean-Claude Pérez, Président et Michel Bodevin, rapporteur de la Commission « Vie associative » du Pays Carcassonnais :

- Expriment leur plaisir de ce moment de rencontre avec les acteurs de la vie associative du Carcassonnais (environ 30 personnes - *voir liste de présence*)
- puis **Jean-Claude Pérez**, présente les Pays, le fonctionnement du *Pays Carcassonnais* et l'avancement des travaux en cours sur le tourisme, l'habitat, la culture.... Il exprime son souhait de voir la commission « vie associative » proposer, au terme de ses réunions, des actions susceptibles d'être inscrites dans le prochain Contrat de Pays afin de créer des liens et développer la solidarité pour permettre à chacun de bien vivre sur le territoire Carcassonnais.
- puis ils donnent la parole à Isabelle Farges, consultante en charge d'accompagner la commission

3. Puis Isabelle Farges, consultante, après avoir rappelé la méthode, expose :

- l'objectif de cette 3^{ème} séance : compléter le « Regard » porté sur la vie associative en général par une approche thématique sur :
 - les activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que l'Education populaire
 - l'aide à la personne : personnes âgées, handicapées avec un point sur la santé et le transport
 - la lutte contre la précarité avec l'insertion et la formation
- Puis les participants travaillent par table thématique, expriment (sous forme d'atouts et de contraintes) leur Regard sur la situation du Carcassonnais.
- Enfin à partir des éléments transmis par les tables, un débat a lieu suivi d'un vote sur les positions retenues par l'assemblée présente.

Elles sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

4. Activités culturelles, sportives et de loisirs, éducation populaire

Il existe de réels savoir-faire et compétences dans les associations culturelles, sportives et de loisirs et d'éducation populaire. Elles mènent des actions variées et accueillent des publics divers.

Mais on note que certaines zones géographiques du Pays sont plus « pauvres » en activités. Cela est souvent lié au dynamisme des politiques locales (urbaines ou rurales) et à la capacité à nouer des partenariats. Le manque d'équipements et de moyens techniques est aussi un élément majeur de l'existence ou du maintien des activités associatives.

Même si la mutualisation de moyens est dans l'esprit de tous, certaines choses ne peuvent être réglé par ce biais. En effet, il est impossible de transporter certains équipements. On note également le manque de transfert d'actions d'un lieu à l'autre du Pays.

A noter qu'une étude sur la politique culturelle, suivie par une commission du Pays est actuellement en cours. Les informations collectées ici seront donc transmises à cette commission.

5. Aide à la personne : les personnes âgées, handicapées.

Ce secteur a été étudié en différenciant 3 publics : les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes précarisées.

Concernant les personnes âgées, il apparaît qu'il y a sur le Carcassonnais une bonne couverture des besoins (meilleure que dans l'est du département) et que la construction d'un réseau de partenaires est en cours.

Cependant, on note un manque de professionnels de santé en capacité de permettre le maintien à domicile. Par ailleurs, nous constatons une baisse des aides financières et une complexification des démarches administratives. Nous regrettons également la baisse des liens familiaux qui sont parfois mis à rude épreuve dans le maintien à domicile.

- *A noter qu'un débat a eu lieu sur le plus apporté par les associations (par rapport aux collectivités et aux entreprises) dans le service d'aide à domicile. Le projet associatif peut amener une souplesse d'accueil, la prise en compte du soutien à la famille.*

Concernant les personnes handicapées, quelques atouts à noter : le renforcement de la prise en compte du handicap dans la Loi du 11 février 2005 (à préciser) et la très récente création par le Conseil Général de la maison du handicap à Carcassonne. Ces atouts méritent d'être plus connu et rendu plus lisible au plus grand nombre.

Mais ces avancées ne résolvent pas pour le moment le manque crucial de structure d'accueil (aucune structure dans l'Aude pour les personnes ayant un handicap moteur), le manque de soins infirmiers pour les handicapés (en particulier en milieu rural), le manque d'accessibilité des lieux (y compris de la plupart des bureaux de vote !), l'absence d'anticipation et de prise en compte du vieillissement, le désengagement de l'Etat vers le département (avec une charge financière pour le Conseil Général). On note aussi les faibles revenus de la plupart des handicapés qui mène vers des situations précaires.

Deux autres points concernant ces publics (avec des besoins spécifiques) mais aussi tous les habitants du Carcassonnais ont été discutés : la santé et le transport.

La santé : la présence d'établissement de santé sur le territoire est un atout. Mais nous constatons des manques dans les équipements et actions de préventions (dispensaires, conduites à risque...), un manque de professionnels de santé en particulier dans les zones rurales du Pays.

Le transport fait défaut sur le Carcassonnais : insuffisant en ville et inadapté ou inexistant en zone rurale.

6. La lutte contre la précarité, l'insertion et la formation.

Concernant la lutte contre la précarité (secours), on note quelques atouts : un réseau associatif fort pour faire face aux situations d'urgence, l'existence de la CMU (couverture maladie universelle).

Mais on note surtout des contraintes : l'absence de structure d'accueil permanent sur le Pays Carcassonnais, l'augmentation des personnes touchées par la précarité, des institutions éloignées de ce public.

Concernant l'insertion, l'accompagnement, nous pensons que l'insertion permet de recréer une dynamique personnelle de reprise de confiance et que ce travail est donc indispensable.

Mais on constate des carences dans le suivi régulier et sur le long terme des personnes. Le tissu associatif manque de bénévoles sur ce secteur et invite les individus à « donner du temps plutôt que de l'argent ». Par ailleurs, nous regrettons que l'accompagnement se fasse de plus en plus par des professionnels au détriment d'autres solidarités (voisinage...) alors que la complémentarité est indispensable. Autre point de difficulté : la carence d'un outil associatif pour suivre les personnes en difficultés psychiques.

Par ailleurs, l'insertion est confrontée à un problème de sectorisation des publics en précarité et donc de cohérence entre les dispositifs. « Chaque administration ou collectivité a son stock de pauvres à gérer ». Nous regrettons également le manque de communication et de fonctionnement commun entre les réseaux d'acteurs de la lutte contre les exclusions.

Sur l'insertion des personnes par l'économique, nous observons que bien souvent l'arrivée dans l'emploi amène vers des situations plus précaires que le maintien dans un système de minima sociaux. De plus, l'arrivée dans l'emploi est principalement portée par les associations du territoire du fait du manque d'un tissu économique fort sur le Carcassonnais.

Concernant la formation, nous observons un décalage entre l'offre et les besoins des publics précarisés dont les immigrés en particulier concernant les savoirs de base (lire, écrire, compter, se repérer dans le temps et l'espace). Ces bases sont indispensables pour faciliter l'accès aux droits.

7. Quelques participants écrivent une esquisse de l'Horizon ou la vie associative dont ils rêvent d'ici 15 à 20 ans. Ces expressions serviront de base pour construire collectivement dans les prochaines séances, un Horizon souhaité. Cet Horizon garantira une cohérence dans les actions que la commission « vie associative » présentera au Conseil de développement pour une inscription dans le Contrat du *Pays Carcassonnais* 2007- 2013.

Isabelle Farges se charge de mettre en forme tous les éléments recueillis lors de ces 3 séances afin de présenter au mois de septembre un « livret du Regard » porté par les acteurs de la vie associative sur le territoire du Carcassonnais.

Michel Bodevin et Jean-Claude Pérez concluent la soirée en donnant rendez-vous au mois de septembre prochain (le jeudi 21 septembre à 18h00) afin de poursuivre le travail engagé et de pouvoir présenter des actions collectives dans le prochain Contrat 2007-2013 du Pays Carcassonnais. Ils remercient la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture pour l'accueil et le buffet.

ANNEXE

Présents :

- Madame Dolorès NADAL/ADMR
- Madame Noëlle LOPEZ/ASSAD de l'Aude

- Madame Marie Josée ESTEVE/CLIC de Carcassonne
- Madame Bernadette DUCLOS/Service Social de la CDC Piémont d'Alaric
- Madame Simone BISCAY/A.F.P.
- Madame Jacqueline ROUIRE/Les Aînés Ruraux
- Monsieur Patrick BELIN/Les Aînés Ruraux d'Alzonne
- Madame Suzy ROCHARD/Cap Emploi Défi 11
- Madame Christine BEGOUT/IRFA SUD
- Monsieur Denis PETITCOLIN/Association Le Trénel
- Madame Denise LOUISON/Terre d'Espérance
- Madame Marie Josée COSSARD/FNATH et Terre d'Espérance
- Monsieur Serge COSSARD/FNATH et Terre d'Espérance
- Madame Bénédicte PAYRAU/CDC du Minervois au Cabardès
- Mademoiselle LAGLEIZE/D.D.J.S. de l'Aude.
- Monsieur BALOURDET/AMPG
- Madame MOLINA-BAYLE/AMPG
- Monsieur Gérard BALBASTRE/Secours Catholique
- Monsieur POLVOREDA/Foyer d'Hébergement de Capendu
- Madame Régine ROUANET/UNAFAM
- Monsieur Raymond BARRULL/D.D.J.S. de l'Aude
- Monsieur Philippe PIVAN/Citoyen
- Madame Martine ROBIN/Farandole et Carcassonne Bénévolat
- Madame Cathy PLAGNES/Art en scène
- Madame Béatrice ARTAUPOUL/Art en Scène
- Monsieur Eric MOREAU/A.P.F. de l'Aude
- Madame Frédérique GALBEZ/A.P.F. de l'Aude
- Monsieur Jean Claude PEREZ/Président du Pays Carcassonnais et Député de l'Aude.
- Monsieur Michel BODEVIN/Rapporteur de la Commission Vie Associative du Pays Carcassonnais.
- Madame Arlette RUDNIK-GILS/Directrice du Pays Carcassonnais
- Madame Valérie LAFON/Chargée de mission Pays Carcassonnais.

Excusés :

- Madame Monique ROUGE/C.C.A.T. Peyriac Minervois
- Madame LOPEZ/Association des Sourds de l'Aude
- Monsieur Damien MATRON/Association AVEC
- Madame Marie Hélène BOISGONTIER/FAOL
- Monsieur DUPUIS/SIAH COT
- Monsieur Pierre LEGRAND/AFPA
- Monsieur AJDNIK/ATAC Aragon
- Monsieur FRANCISCO/Mairie de Caunes Minervois
- Monsieur Paul COHEN/AMPG
- Monsieur Denis ADIVEZE/Conseil Général
- Madame Isabelle MONTEL/Association de promotion du commerce équitable
- Madame Elizabeth CARLIER/Passerelles Cabardès
- Madame Marie Christine MUNOZ/CEDIFF
- Monsieur Samuel MAINGUET/ADL ADC Saissac
- Monsieur Gilbert SALVO/Atelier du Livre
- Association du Futur Génie
- Ligue contre le Cancer/Secrétaire